



RTT forcé et annualisation

Par **Lhonnete**, le **23/01/2020** à **07:41**

Bonjour,

Mon usine ferme tout les ans à Noël.

N'ayant pas cotisé la totalité de mes cp ma comptable m'a mis une grande partie de mes rtt pour couvrir cette période

Or mon entreprise pratiquant l'annualisation du temps de travail et ayant travaillé 1622,65h dont 0,65h en heure sup (donc cotat d'heure annuel atteint) sur l'année 2019 quel intérêt pour moi qu'elle ai pris dans mes rtt pour couvrir cette période ?

On est d'accord qu'en congé sans solde j'aurai été payé pareil vu que j'ai fais toutes les heures que je devais ?

Merci d'avoir lu et merci d'avance pour vos réponses